



RÉUNION DES MINISTRES SECTORIELS POUR LA VALIDATION DU CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE D'INDUSTRIALISATION DURABLE DE LA FILIERE BOIS DANS LE BASSIN DU CONGO

(Le 18 septembre 2020)

COMMUNIQUE FINAL

La réunion des Ministres en charge des Forêts, de l'Industrie et de l'Environnement s'est tenue, le 18 septembre 2020, par visioconférence, sous la Présidence de Monsieur **Jules Doret NDONGO**, Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun pour la validation du cadre Institutionnel et Réglementaire de la mise en œuvre de la Stratégie d'Industrialisation Durable de la Filière Bois dans le Bassin du Congo.

Prenaient part aux travaux, les Ministres en charge des Forêts, de l'Industrie et de l'Environnement des pays du Bassin du Congo ci-après:

Pour la République du Cameroun :

- Monsieur **Jules Doret NDONGO**, Ministre des Forêts et de la Faune;
- Monsieur **NANA ABOUBAKAR Djalloh**, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement Durable;
- Monsieur **FUH Calistus Gentry**, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique.

Pour la République Centrafricaine :

- Monsieur **AMIT Idriss**, Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche;
- Monsieur **MAHAMAT TAÏB Yacoub**, Ministre du Commerce et de l'Industrie;
- Monsieur **Thierry KAMACH**, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable.

Pour la République du Congo :

- Madame **Rosalie MATONDO**, Ministre de l'Economie Forestière;
- Madame **Arlette SOUDAN NONAULT**, Ministre du Tourisme et de l'Environnement.

Pour la République Gabonaise :

- Monsieur **Lee WHITE**, Ministre des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres;
- Monsieur **Hughues MBADINGA MADIYA**, Ministre du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises de l'Industrie.

Pour la République de Guinée Équatoriale :

- Monsieur **Miguel EKUA ONDO**, Ministre de l'Industrie et de l'Énergie;
- Monsieur **Nicolas HOUTONDJI AKAPO**, Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage, des Forêts et de l'Environnement.

Pour la République du Tchad :

- Monsieur **LAMINE MOUSTAPHA**, Ministre du Développement Industriel, Commercial et de la Promotion du secteur privé;
- Monsieur **BRAHIM MAHAMAT DJAMALADINE**, Ministre de l'Environnement et de la Pêche.

Pour la République Démocratique du Congo :

- Monsieur **Julien PALUKU KAHONGYA**, Ministre de l'Industrie;
- Monsieur **Claude NYAMUGABO BAZIBUHE**, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable.

Pour la Commission de la CEMAC :

- Monsieur **Shey Jones YEMBE**, Commissaire en charge du Département des Infrastructures et du Développement Durable.

Pour les organisations Régionales et Internationales :

- Monsieur **Marcel ONDELE**, Vice-Président de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC);
- Monsieur **Gervais Ludovic ITSOUA MADZOUS**, Secrétaire Exécutif Adjoint; Coordonnateur Technique de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC);
- Monsieur **Ali EYEGHE**, Chef de Division, Agriculture, Développement Humain et Social (BAD);
- Monsieur **Youssef KONE**, Coordonnateur de l'intégration régionale (BAD).

Prenaient également part aux travaux, les experts des pays membres, de la CEMAC, de la CEEAC, de la BDEAC, de la BAD et de la COMIFAC.

La Commission de la CEMAC rapportait les points inscrits à l'ordre du jour. La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par quatre interventions : celle du Commissaire en charge du Département des Infrastructures et du Développement Durable de la Commission de la CEMAC ; du Représentant de la Banque Africaine de Développement ; de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale et celle du Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun.

Dans son allocution, le Commissaire **Shey Jones YEMBE** a adressé ses vifs remerciements au Président de la République du Cameroun, **S.E.M. Paul BIYA**, Président en exercice de notre Communauté, pour toutes actions menées en faveur de l'intégration sous régionale, notamment la mise en œuvre de ce pilier de croissance du Programme Economique Régional. Il a exprimé ses sincères remerciements aux Chefs d'Etat pour les actions vigoureuses de lutte contre la pandémie Covid-19 qu'ils ont engagées et continuent de mettre en œuvre afin d'épargner la vie des populations dans la mesure du possible. Enfin, il a souhaité la bienvenue aux Ministres pour avoir accepté de prendre part à cette réunion.

Poursuivant son propos, le Commissaire a rappelé que la mise en place de ces instruments participe à notre objectif commun qui consiste à accroître, à sécuriser et à valoriser la ressource bois dans l'intérêt d'intensifier les activités de diversification économique réaffirmée par les Chefs d'Etat de la CEMAC lors de leur Sommet Extraordinaire, tenu à Yaoundé, le 23 décembre 2016.

Il a souligné que cette stratégie sera au centre des projets de deuxième génération du PREF-CEMAC pour contribuer à la relance économique post COVID-19.

Pour sa part, intervenant au nom de la BAD, Monsieur **Ali EYEGHE**, représentant du Directeur Général p.i du Bureau régional de la BAD a axé son intervention sur l'effort fourni par la Commission de la CEMAC dans l'organisation de cette activité. A cet effet, elle estime que l'adoption du Cadre institutionnel et Règlementaire permettra d'accélérer le processus d'industrialisation durable de la filière bois dans le Bassin du Congo et de générer une dynamique de création d'emplois notamment pour les jeunes. Il a estimé également que ce processus constitue un levier pour le développement du commerce intra régional qui devrait faciliter l'application désormais effective de la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEMAC et l'entrée en vigueur de la Zone de Libre-échange Continentale.

Quant au Vice-Président de la BDEAC, Monsieur **Marcel ONDELE**, représentant du Président de la Banque, il a apprécié l'importance de la mise en place de ce cadre institutionnel et règlementaire, qui est une opportunité historique à saisir pour voir enfin les forêts du Bassin du Congo attirer plus de technologie et de financements dans notre sous-région. A cet effet, il a rassuré les Ministres que la BDEAC ne ménagera aucun effort pour jouer sa partition dans le cadre de la présente activité ceci en lien avec son Plan stratégique 2017 – 2022.

Prenant la parole à son tour, Monsieur **Jules Doret NDONGO**, Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun, a aussi souhaité la bienvenue à tous les participants et s'est dit honoré de présider cette réunion.

Il a remercié la BAD pour la réalisation de cette étude dans le but de renforcer la résilience des économies de la zone CEMAC aux chocs externes et réduire la dépendance aux seules recettes pétrolières. Il a souligné l'intérêt de mettre en œuvre cette stratégie de valorisation industrielle du bois dans le Bassin du Congo et félicité les experts pour les résultats de leurs travaux.

Ouvrant leurs travaux, les Ministres ont mis en place le bureau des travaux composé ainsi qu'il suit :

- Président : Monsieur **Jules Doret NDONGO**, Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun ;
- 1^{er} Vice-Président : Monsieur **MAHAMAT TAÏB Yacoub**, Ministre du Commerce et de l'Industrie de la République Centrafricaine ;
- 2^{ème} Vice-Président : Madame **Arlette SOUDAN NONAULT**, Ministre du Tourisme et de l'Environnement de la République du Congo ;
- Rapporteur : Commission de la CEMAC.

Ils ont ensuite adopté l'ordre du jour et pris connaissance des résultats des travaux de la réunion des experts tenue par vidéoconférence, du 14 au 17 septembre 2020 et pris acte.

Le Secrétariat a procédé à la présentation des projets de textes relatifs aux cadres institutionnel et réglementaire, notamment :

- la Décision portant création du Comité Régional d'Industrialisation Durable de la Filière Bois dans le Bassin du Congo (CRIB);
- le Règlement portant attributions, organisation et fonctionnement du CRIB ;
- la Décision portant interdiction d'exporter le Bois sous forme de grumes par tous les pays du Bassin du Congo exécutoire à compter du 1^{er} janvier 2022;
- la Décision portant création des Zones Economiques Spéciales pour installer les industries de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} transformation du Bois ;

- le Règlement portant développement des Plantations forestières ;
- le Règlement désignant l'Ecole Supérieure Internationale de l'Agriculture et des Métiers du Bois (ESIAMB) comme Institution Universitaire sous régionale dédiée à la formation professionnelle aux métiers du bois.

Après examen, les Ministres ont validé tous ces textes avec amendements, d'une part, celui portant création des Zones Economiques Spéciales pour installer les industries de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} transformation du Bois et, d'autre part, celui portant sur le développement des Plantations forestières.

A cet effet, les Ministres sectoriels recommandent leur adoption par le Conseil des Ministres de l'Union Economique d'Afrique Centrale, afin d'en faire des actes communautaires.

Concernant la fiscalité forestière harmonisée, les Ministres recommandent à la Commission de la CEMAC d'élaborer, en collaboration avec la COMIFAC, des Directives en matière de fiscalité forestière que les pays devront incorporer dans leur législation nationale.

Pour finir, les Ministres remercient la BDEAC, la Commission de la CEEAC et la COMIFAC pour le renforcement de l'intégration et de la coopération en Afrique Centrale.

Ils ont, par ailleurs, félicité **Monsieur Akinwumi Adesina**, pour sa brillante réélection à la tête de la BAD et l'ont remercié pour tous les appuis aux pays de l'Afrique Centrale. Par ailleurs, ils ont exprimé le souhait de voir cette coopération renforcée dans la phase de mise en œuvre de la Stratégie d'Industrialisation Durable de la Filière Bois dans le Bassin du Congo.

Ils ont, en outre, témoigné au Professeur **Daniel ONA ONDO**, Président de la Commission de la CEMAC, leur profonde gratitude pour l'intérêt grandissant qu'il manifeste en faveur de l'industrialisation des économies en zone CEMAC, en général, et de la filière bois dans le Bassin du Congo, en particulier.

Enfin, ils ont rendu un vibrant hommage à tous les Chefs d'Etat pour leur clairvoyance et leur adhésion aux idéaux de l'intégration régionale. Un hommage spécial a été formulé à l'endroit du Président de la République du Cameroun, **S.E.M. Paul BIYA**, Président en exercice de la Communauté.

Les travaux se sont déroulés dans une atmosphère de sérénité, de franche collaboration, de compréhension réciproque et de fraternité.

Yaoundé, le 18 Septembre 2020

LE PRESIDENT



Jules Doret NDONGO